Agrément des structures habilitées à accompagner les exploitations agricoles « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques »

Objectifs

Agrément par la Région Normandie des structures habilitées à réaliser les actions d'accompagnement des exploitations agricoles souhaitant contractualiser le « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques », pour l'ensemble de la programmation FEADER 2023-2027.

Dépot des dossiers ouvert en continu.

Bénéficiaires

Organismes de conseil agricole.

Caractéristiques de l’aide

Agrément

Contacts

CONTACT

Ana HOUIS

DARM

Agriculture

02 79 18 24 52

ana.huis@normandie.fr / transition-agricole@normandie.fr

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)